



## COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le 17/12/2021  
ID : 031-213100324-20211215-DEL\_119\_2021-DE



### EXTRAIT N° 119/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 20    Votants : 28    Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2021.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BAKER, BERNES, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU.

#### PROCURATIONS

M. BEUILLÉ	à	Mme LLOUBERES
M. VIGNERES	à	M. BERNES
Mme MONTAGUD	à	Mme BAKER
M. LABORIE	à	Mme CAMBOULIVES
M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BELABBAS	à	M. JOUSSEAUME
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. AUGOT	à	Mme ARNAL

**ABSENT** : M. LAJAT.

**SECRETARE** : Mme BONNAFÉ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - Création de poste - Service Education (A.T.S.E.M)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer 10 postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, rendu nécessaire au regard du passage aux 1607 heures et des besoins constatés au sein des différentes structures concernées, à compter du 1er janvier 2022, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
10	ATSEM	C	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles  Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	32,71/35ème

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2021.

Monsieur le Maire indique que les anciens postes seront fermés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 28**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus ;
- De fermer les anciens postes.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 15 décembre 2021

P/o Le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

Sylvie LLOUBERES

